



## J'ai une saisie attribution, mon compte est bloqué

Par **Linda benadou**, le **01/02/2018** à **22:48**

Bonjour

A ce jour j'ai une saisie sur mon compte et je me retrouve à découvert est ce légal ? Mon Compte est toujours bloqué et je n'ai même pas le SBI.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/02/2018** à **23:18**

Bsr,

La saisie peut mettre le compte à zéro, mais ne doit pas mettre le compte à découvert.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2018** à **07:58**

Bonjour Linda benadou,

Pour quel motif votre compte a-t-il été bloqué et saisi ?

Si votre compte est à découvert c'est parce que vous avez continué à faire des prélèvements, non ?

Par **youris**, le **02/02/2018** à **11:40**

bonjour,

si un créancier a fait une saisie attribution sur votre compte bancaire, c'est à la demande de votre créancier qui a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer. en l'absence de paiement spontané de votre part, votre créancier a été contraint de demander à un huissier de procéder à cette saisie sur votre compte bancaire.

la banque doit vous laisser le SBI.

demandez à votre banque, pourquoi elle ne vous a pas laissé ce solde insaisissable.

salutations

Par **Linda benadou**, le **02/02/2018** à **11:45**

Bonjour,

Merci pour votre rapidité. J'ai fais un courrier au jex après avoir reçu le courrier de l'huissier. Je suis actuellement à la banque la. Je vous tiens au courant.

Cordialement.

Par **Linda benadou**, le **02/02/2018** à **13:06**

Me revoilà avec les nouvelles de la banque... J'ai été reçu par la directrice qui ne comprends pas vraiment pourquoi à ce jour je me retrouve débitrice et surtout qu'on ne m'as pas laissé le sbi. Elle me dis que je peux utilisé mon chéquier dans la limite du raisonnable j'ai envie de les attaqué.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2018** à **15:25**

Attaquer qui et pourquoi ? Vous avez une dette certes et probablement un jugement ou un titre exécutoire, vous avez reçu des courriers précédemment sur cette dette, exact ? Qi oui, pourquoi vous ne vous êtes pas manifestée et avoir tenter de trouver un accord ? Simples questions.

Par **Linda benadou**, le **02/02/2018** à **16:11**

Attaquer la banque car elle n'a pas laissé le minimum pour vivre. Et je n'ai jamais reçu le moindre courrier pour le jugement...

Par **youris**, le **02/02/2018** à **17:39**

La décision du tribunal a du vous être signifié sauf si, bien sur, vous avez changé d'adresse sans prévenir votre créancier, ni faire votre changement d'adresse.

Par **Linda benadou**, le **02/02/2018** à **17:55**

J'ai eu le jugement en 2011 et je n'ai pas changé d'adresse avant 2015... Donc il y'a bien un problème sur ce dossier. Merci en tout cas de m'avoir répondu.